Règlement de course -
Biissen Beweegt Sech Laf 2019

1. Respecter l'autre

Les participants s'engagent à se respecter mutuellement, à respecter les riverains ainsi que l'environnement. Les participants doivent également respecter les bénévoles, l'organisation et les partenaires qui organisent ou aident à l'organisation.

2. Respecter le code de la route

Les règles du code de la route sont à respecter scrupuleusement sur tout le parcours. Les participants doivent obéir aux dispositions des agents de police qui assurent leur sécurité.

Les participants n'ont pas la priorité lors du passage d'une route.

3. Modifications du parcours ou des barrières horaires

L'organisateur a le droit de modifier le parcours. Dans des cas de force majeure l'organisateur a le droit d'annuler l'événement.

4. Responsabilité

Chaque coureur participe sous sa propre et exclusive responsabilité et doit veiller à être en bonne santé et condition physique. Les enfants mineurs participent sous la responsabilité de leur père, mère ou tuteur légal.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

5. Âges minimums requis

Les enfants mineurs participent sous la responsabilité exclusive de leurs parents /tuteurs légaux.

Les âges minimums suivants sont exigés :

500 m :	5 à 8 ans
1000 m :	9 à 12 ans
5 km :	à partir de 13 ans
8 km :	à partir de 15 ans

6. Prise de vues

Les participants autorisent l'organisateur à réaliser des prises de vues les mettant en scène au cours de la manifestation.

D'autant plus, les participants autorisent l'organisateur à utiliser librement les photographies où ils figurent, sans demander ni rémunération, ni droits d'utilisation, pour les utilisations citées ci-dessous :

- toutes opérations de promotion de l'organisateur quel que soit le support (presse magazine, dossier de presse, internet, ...)
- toutes éditions et ouvrages de librairie concernant le travail de l'organisateur
- toutes expositions (galeries sans considération de statut ou d'accès)